

ODOXA

L'Opinion tranchée

Baromètre des droits et de l'accès au Droit en France

Décembre 2024

Sondage réalisé pour



Méthodologie



Recueil

Echantillon de Français interrogés par internet **du 13 au 28 novembre 2024**.



Echantillon

Echantillon de **3 411 Français** représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, dont 3 011 Français résidant en France Métropolitaine et 400 Français résidant dans les DROM-COM.

*La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode des quotas appliqués aux variables suivantes :
sexe, âge, niveau de diplôme et profession de l'interviewé après stratification par région et catégorie d'agglomération.*

Précisions sur les marges d'erreur

Chaque sondage présente une incertitude statistique que l'on appelle marge d'erreur. Cette marge d'erreur signifie que le résultat d'un sondage se situe, avec un niveau de confiance de 95%, de part et d'autre de la valeur observée. La marge d'erreur dépend de la taille de l'échantillon ainsi que du pourcentage observé.

Taille de l'Echantillon	Si le pourcentage observé est de ...					
	5% ou 95%	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 60%	50%
100	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10,0
200	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
300	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
800	1,5	2,5	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1 000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
2 000	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
3000	0,8	1,1	1,4	1,6	1,8	1,8

Lecture du tableau : Dans un échantillon de 3000 personnes, si le pourcentage observé est de 20% la marge d'erreur est égale à 1,4% : le pourcentage réel est donc compris dans l'intervalle [18,6 ; 21,4].

Principaux enseignements

Les délais de la Justice sont perçus comme le principal obstacle de l'accès au Droit

- Les deux tiers des Français affirment que là où ils habitent ils peuvent faire valoir leurs droits (67%) et accéder à des tribunaux (68%), des résultats en hausse depuis 2022
- Pour les Français, les délais de la Justice pour rendre ses décisions représentent l'obstacle le plus grave à l'accès au droit
- L'avocat reste l'expert juridique de référence (69%), conséquence, faciliter son accès améliorera l'accès au Droit selon 80% des Français
- Un Français sur deux a déjà consulté un avocat (49%), le plus souvent conseillé par un proche (37%)
- Lorsqu'ils ne consultent pas un avocat, les Français se tournent vers des sites Internet (37%), tandis que l'IA émerge fortement (21%)
- Seuls 2% des Français connaissent précisément les 3 fondements de l'Etat de droit

Synthèse détaillée du sondage

(1/3)

Les délais de la Justice sont perçus comme le principal obstacle de l'accès au Droit

Les deux tiers des Français affirment que là où ils habitent ils peuvent faire valoir leurs droits (67%) et accéder à des tribunaux (68%), des résultats en hausse depuis 2022

L'accès au droit est l'un des fondements de la démocratie. Certes, près des deux tiers des Français affirment aujourd'hui que, là où ils habitent, ils peuvent facilement faire valoir leurs droits (67%) et accéder à des tribunaux (68%) et ces indicateurs clés s'améliorent depuis 2022 (respectivement 8 et 6 points).

Mais il n'en demeure pas moins qu'en 2024, près d'un Français sur trois considère qu'il peut difficilement faire valoir ses droits (32%) ou qu'il accède difficilement à un tribunal (31%).

C'est plus particulièrement le cas des habitants des régions Centre Val de Loire (46% et 42%) et Bourgogne Franche-Comté (39% et 39%).

La distance aux pôles urbains est aussi un facteur déterminant de cette inégalité ressentie. 46% des ruraux affirment pouvoir difficilement faire valoir leurs droits et 50% accèdent difficilement à des tribunaux tandis qu'ils ne sont respectivement que 24% et 22% dans l'agglomération parisienne et 22% et 16% dans les agglomérations de 100 000 habitants et plus.

Pour les Français, les délais de la Justice pour rendre ses décisions représentent l'obstacle le plus grave à l'accès au droit

Si la distance avec les pôles urbains est déterminante quant au ressenti à l'égard de l'accès au droit, ce n'est pas le problème majeur d'après les Français. La difficulté pour accéder physiquement aux juridictions arrive en dernière position des obstacles les plus graves qui freinent l'accès à la justice (9%).

Les délais de la Justice pour rendre ses décisions arrivent très largement en tête de ce classement, cités par 52% des Français. Les coûts pour les justiciables (22%) et le manque d'accès aux informations juridiques (16%) devancent aussi l'accès aux juridictions.

Le « temps de la Justice » est donc très clairement un frein pour les Français. A travers cette opinion, ils expriment leur volonté d'un meilleur équilibre entre le temps nécessaire de la Justice et les effets d'une décision sur le quotidien et la vie des victimes, comme des coupables.

Synthèse détaillée du sondage

(2/3)

L'avocat reste l'expert juridique de référence (69%), conséquence, faciliter son accès améliorera l'accès au Droit selon 80% des Français

Les Français perçoivent un autre facteur d'amélioration de l'accès au Droit : la facilitation de l'accès aux avocats. Ce sentiment est partagé par 80% de nos concitoyens. De 74% dans le Grand Est à 89% dans les DROM COM, ce sentiment est unanimement partagé dans toutes les régions françaises. Notons aussi que l'âge, la catégorie socioprofessionnelle ou encore le fait d'avoir déjà consulté un avocat n'ont que peu d'effets sur cette opinion, signe d'un consensus dans la population.

De fait, si les Français avaient une question de droit ou un problème juridique à résoudre, ils s'adresseraient en priorité à un avocat (69%) plutôt qu'à un notaire (10%), un huissier (5%), un expert-comptable ou un commissaire aux comptes (3%). Les avocats seraient particulièrement privilégiés en PACA (78%) et par ceux qui en ont déjà consulté (73%).

De même, s'ils étaient victime d'une injustice, les Français feraient en premier lieu confiance à un avocat pour les aider à la réparer (43%). Les associations de défense des victimes (33%) et les forces de l'ordre (12%) arrivent au second plan. Là encore, les habitants de la région PACA se tourneraient encore davantage vers un avocat (51%).

Un Français sur deux a déjà consulté un avocat (49%), le plus souvent conseillé par un proche (37%)

C'est une constante depuis la création du baromètre des droits et de l'accès au Droit, un Français sur deux déclare avoir déjà consulté un avocat (49%). Ils sont près d'un sur dix (11%) à l'avoir fait au cours des douze derniers mois. Notons aussi que les habitants de la région PACA et des DROM COM sont plus nombreux à consulter des avocats (56%) que les Normands (44%) ou les Bretons (45%).

Les 50 ans et plus (57%), les cadres et indépendants (61%) sont plus nombreux à avoir eu recours à un avocat que les moins de 35 ans (36%) et les employés (39%).

Les proches sont les principaux prescripteurs : 37% des clients se sont procuré les coordonnées de leur avocat en demandant à un proche. Les moteurs de recherche arrivent en deuxième position (19%), suivi du Barreau de la ville (8%), du site Avocat.fr (6%), d'autres sites Internet (5%) et des articles de presse (2%).

S'il est un peu moins connu des Français qu'en 2023 (31% ; -5 points), le site Avocat.fr est autant utilisé (7%). Il est particulièrement connu des Franciliens (40%) et logiquement de ceux qui ont déjà consulté un avocat (42%), en particulier au cours des 12 derniers mois (53%).

Lorsqu'ils ne consultent pas un avocat, les Français se tournent vers des sites Internet (37%), tandis que l'IA émerge fortement (21%)

Lorsqu'ils sont confrontés à un problème juridique et qu'ils ne font pas appel à un avocat, le premier réflexe des Français consiste à rechercher des informations sur les sites Internet spécialisés (28%), consulter les forums sur Internet (7%) ou poser des questions sur les réseaux sociaux (2%). Au total, Internet est utilisé par 37% de la population.

Synthèse détaillée du sondage

(3/3)

Mais juste derrière, l'IA émerge très fortement. Rares sont les Français à poser leur question directement à une IA générative (4%) mais ils sont nombreux à le faire probablement inconsciemment en ne lisant que les informations directement proposées par les IA des moteurs de recherche sans cliquer sur un lien (17%). L'IA est, au total, utilisée par 21% des Français et en particulier chez les moins de 35 ans (28%).

Arrivent ensuite les proches (19%), les autres professionnels du droit (12%) et les médias d'informations (2%).

Seuls 2% des Français connaissent précisément les 3 fondements de l'Etat de droit

L'Etat de droit apparaît fréquemment dans le débat public mais les Français savent-ils précisément de quoi il retourne ?

Si l'on est très scrupuleux, la réponse est clairement non : seuls 2% de nos concitoyens sont capables de citer précisément les trois fondements de l'Etat de droit. Si l'on est plus indulgent, on peut féliciter les 17% de Français qui citent 2 fondements et les 55% qui en citent un. Au total, tout de même, 74% des Français citent au moins l'un des 3 fondements de l'Etat de droit.

La hiérarchie des normes est le fondement le moins connu des Français, seuls 9% le citent. La séparation des pouvoirs l'est un peu plus mais seulement 26% de nos concitoyens citent ce fondement. En réalité, l'essentiel de la connaissance repose sur le principe d'égalité de tous devant la loi, cité par 60% des Français.

La confusion provient d'autres notions comme la sécurité, associée à l'Etat de droit par 35% des Français, la liberté d'expression (29%), le principe de laïcité (21%), la présomption d'innocence (21%), le droit à l'éducation (14%) ou encore la préservation de l'environnement (5%).

Il est donc essentiel de communiquer sur les 3 fondements de l'Etat de droit, en particulier sur la séparation des pouvoirs et sur la hiérarchie des normes même s'il est difficile de lever totalement la confusion sur laquelle s'appuie les responsables politiques pour avancer leurs propositions concernant davantage l'état du droit.

Emile Leclerc, Directeur d'études

Accès des Français au Droit



Dites-nous si là où vous habitez, vous pouvez facilement faire valoir vos droits

% Non : 32%

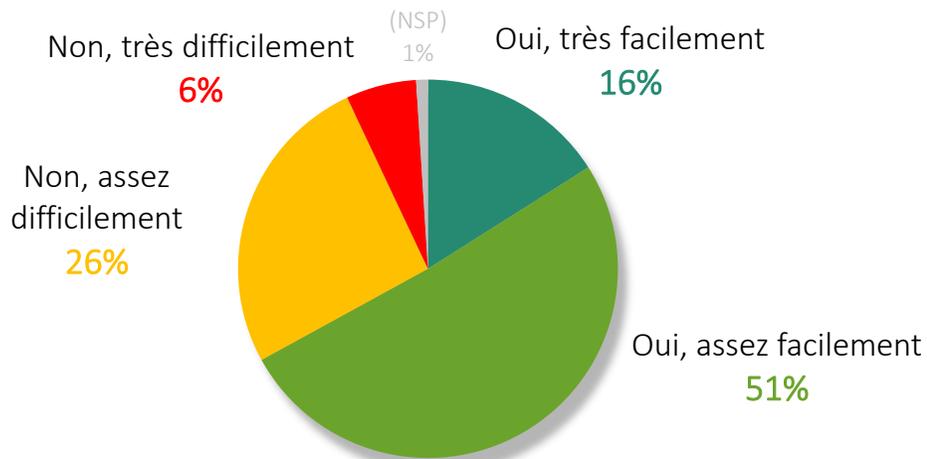
% Oui : 67%

37% 40% 32%

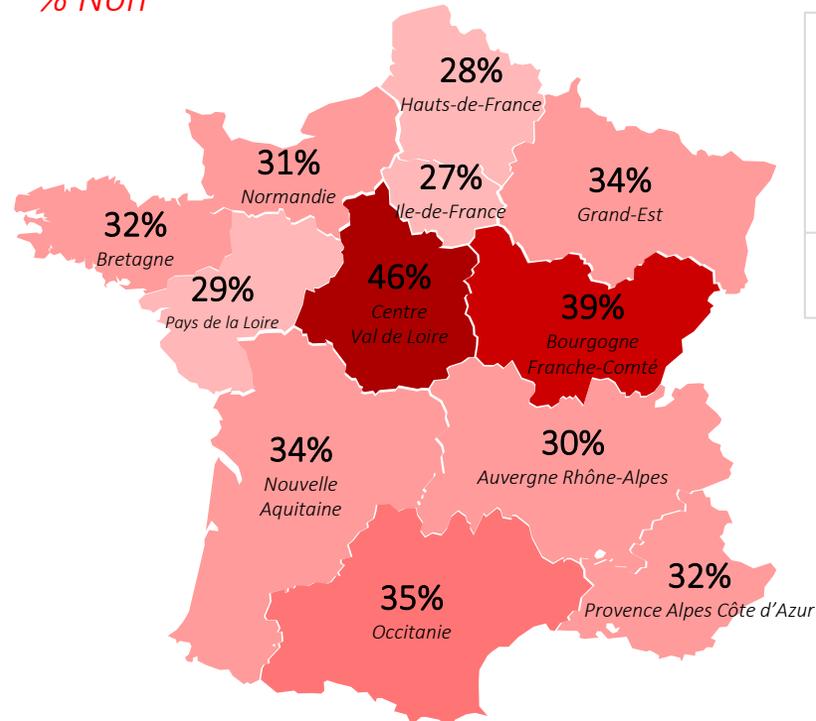
2021* 2022* 2024

62% 59% 67%

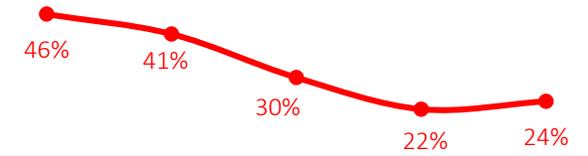
2021* 2022* 2024



% Non

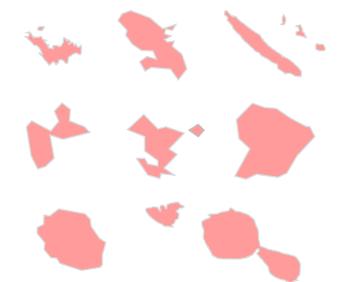


*Selon la catégorie d'agglomération***



Communes rurales Petites villes Villes moyennes Grandes villes Agglomération parisienne

Moyenne DROM-COM : 33%



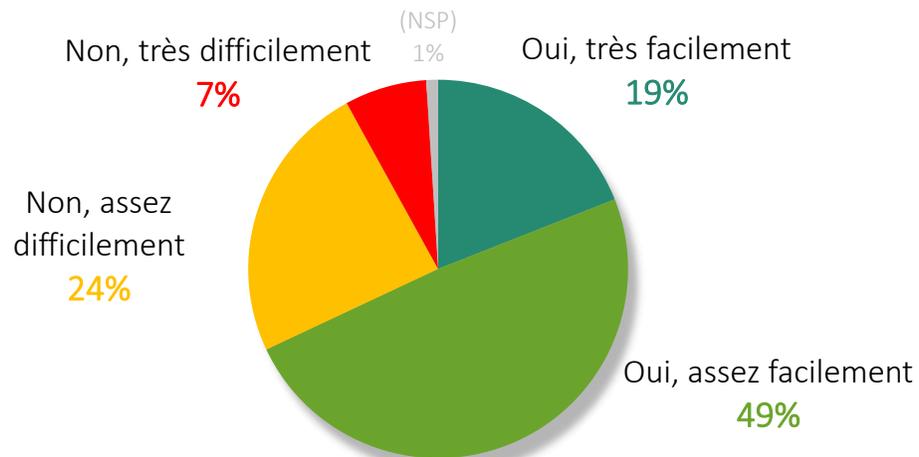
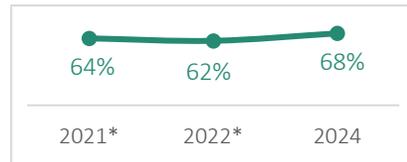
Accès des Français aux tribunaux



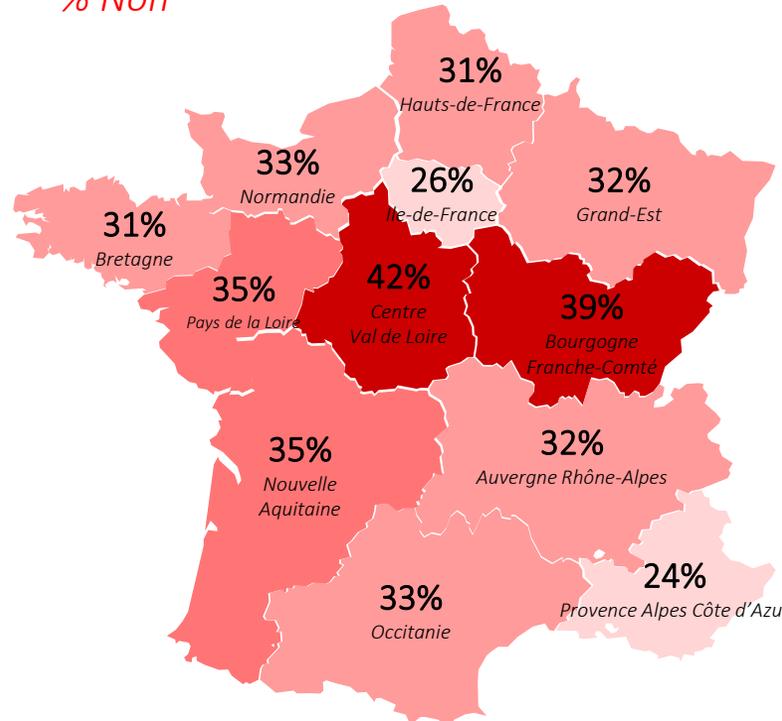
Dites-nous si là où vous habitez, vous pouvez accéder facilement aux tribunaux

% Non : 31%

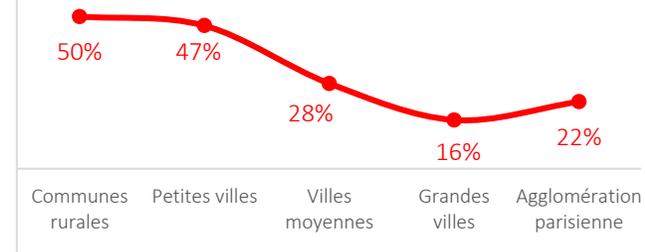
% Oui : 68%



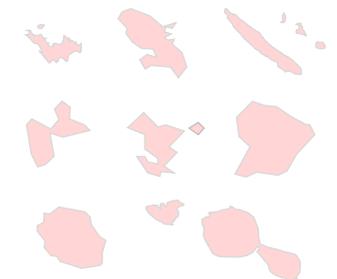
% Non



*Selon la catégorie d'agglomération***



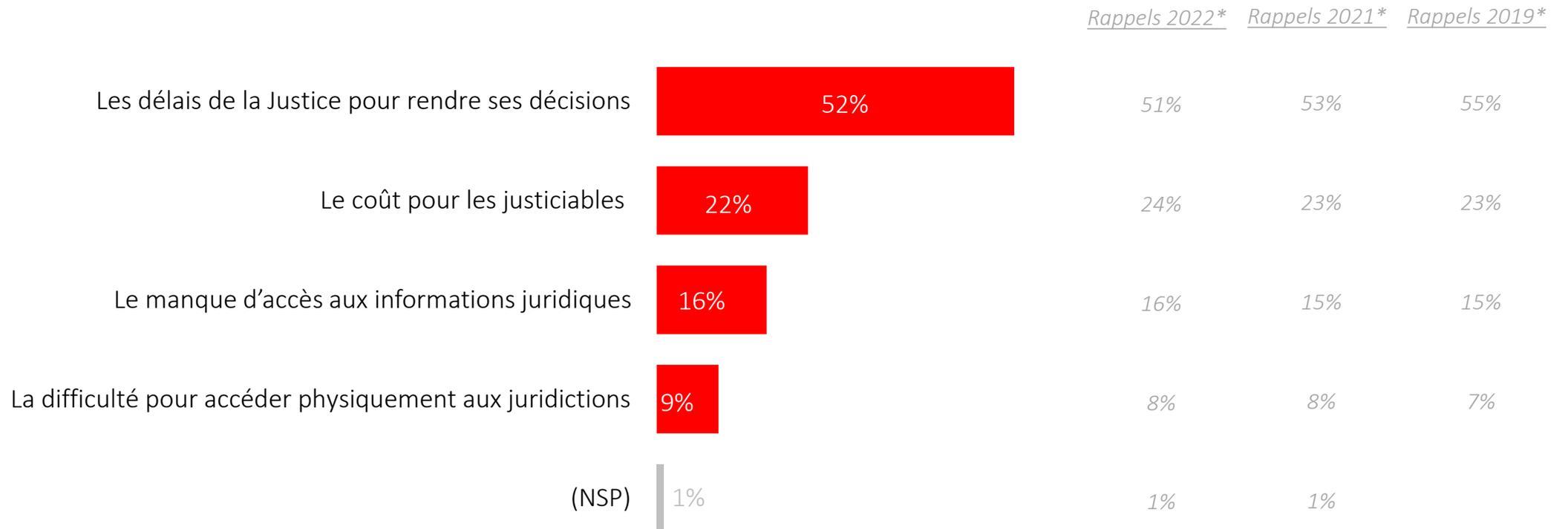
Moyenne DROM-COM : 21%



Perception de l'obstacle le plus grave en matière d'accès à la justice



S'agissant des obstacles qui freinent l'accès à la Justice, quel est celui qui vous paraît le plus grave ?



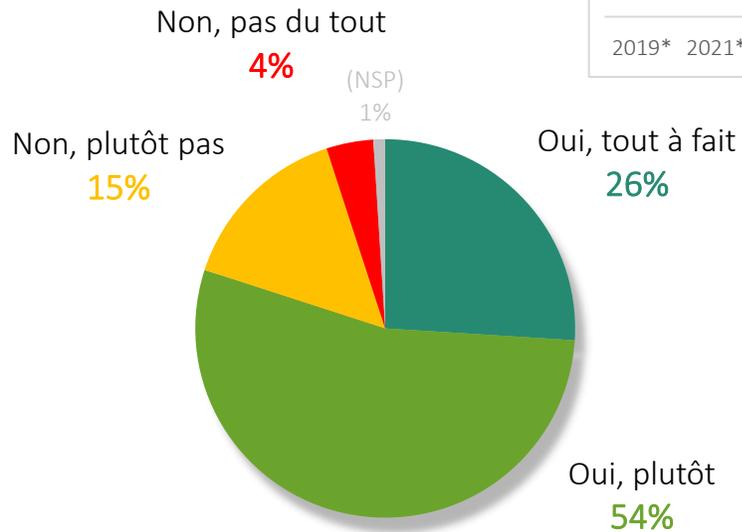
Amélioration de l'accès au Droit par la facilitation de l'accès aux avocats



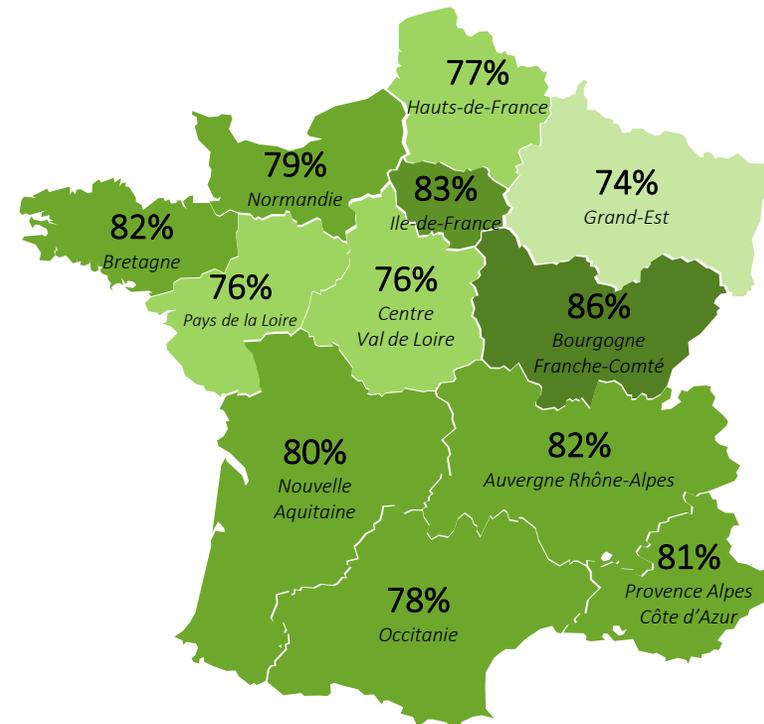
Estimez-vous que faciliter l'accès des Français aux avocats améliorera l'accès au Droit ?

% Non : 19%

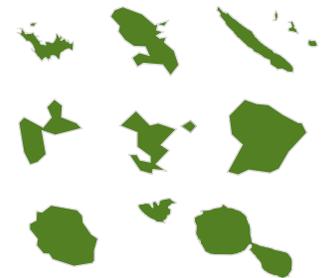
% Oui : 80%



% Oui



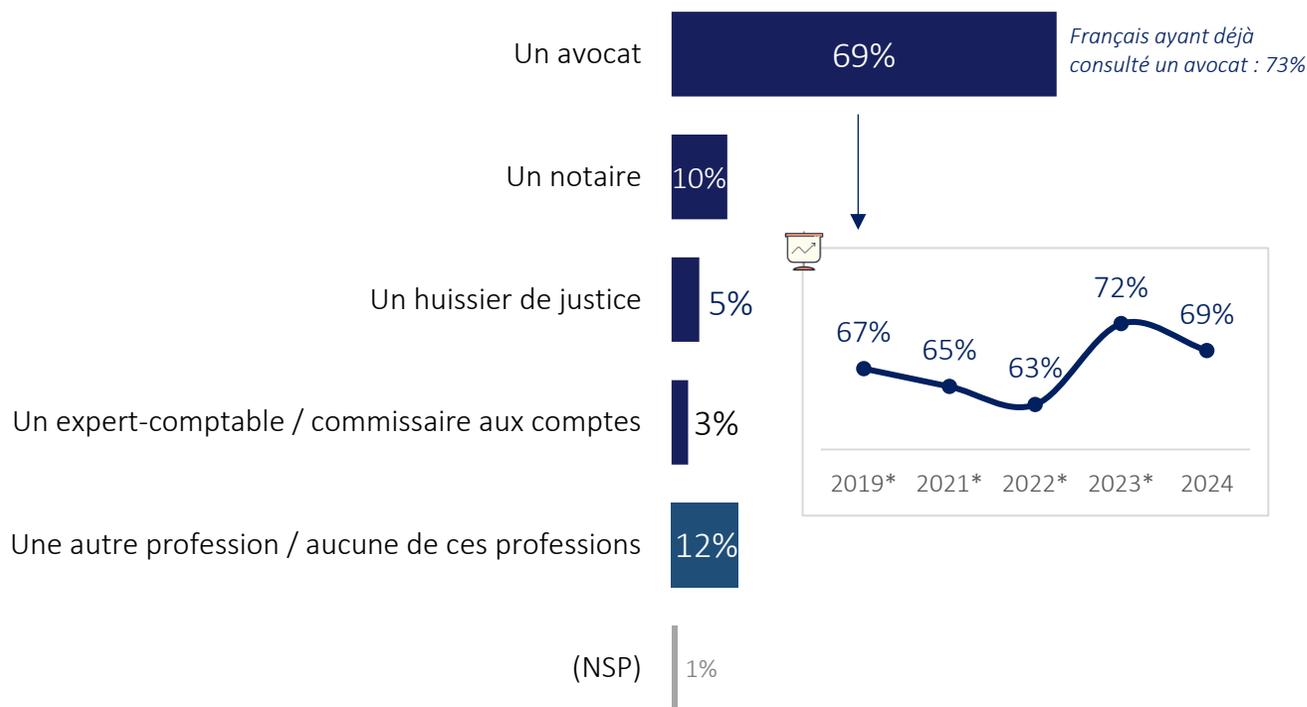
Moyenne DROM-COM : 89%



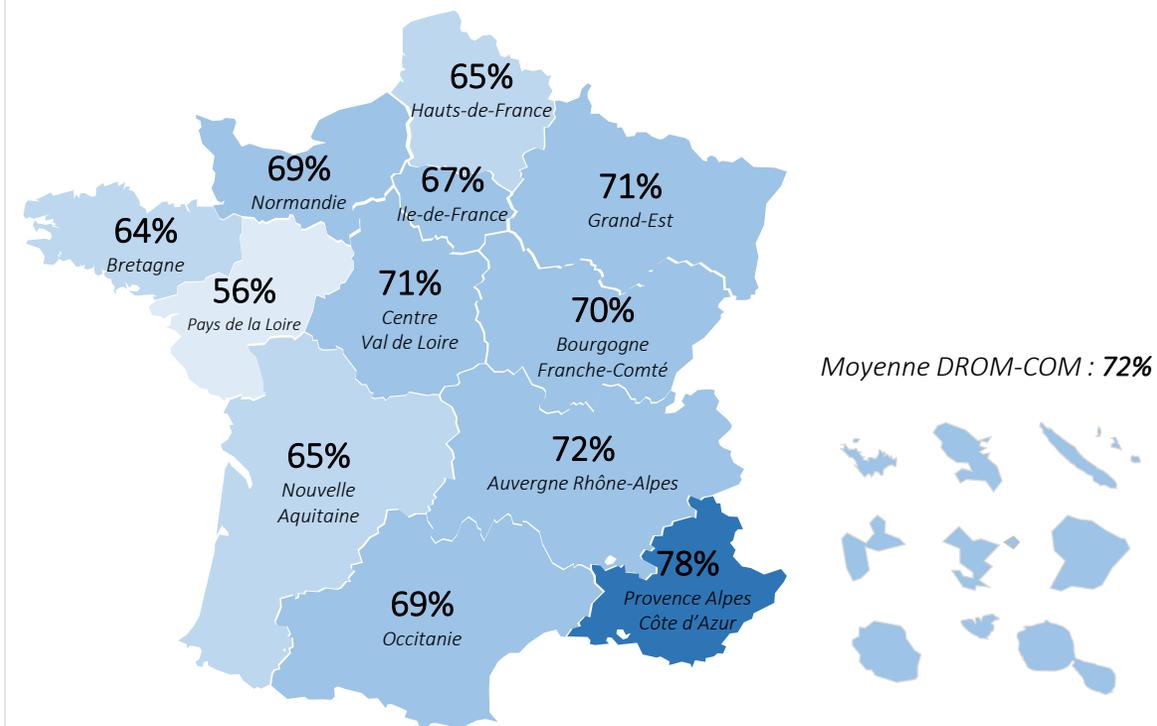
Profession du droit vers laquelle les Français se tourneraient le plus en cas de question de droit/problème juridique



A quelle profession vous adresseriez-vous en priorité, si vous aviez une question de droit ou un problème juridique à résoudre ?



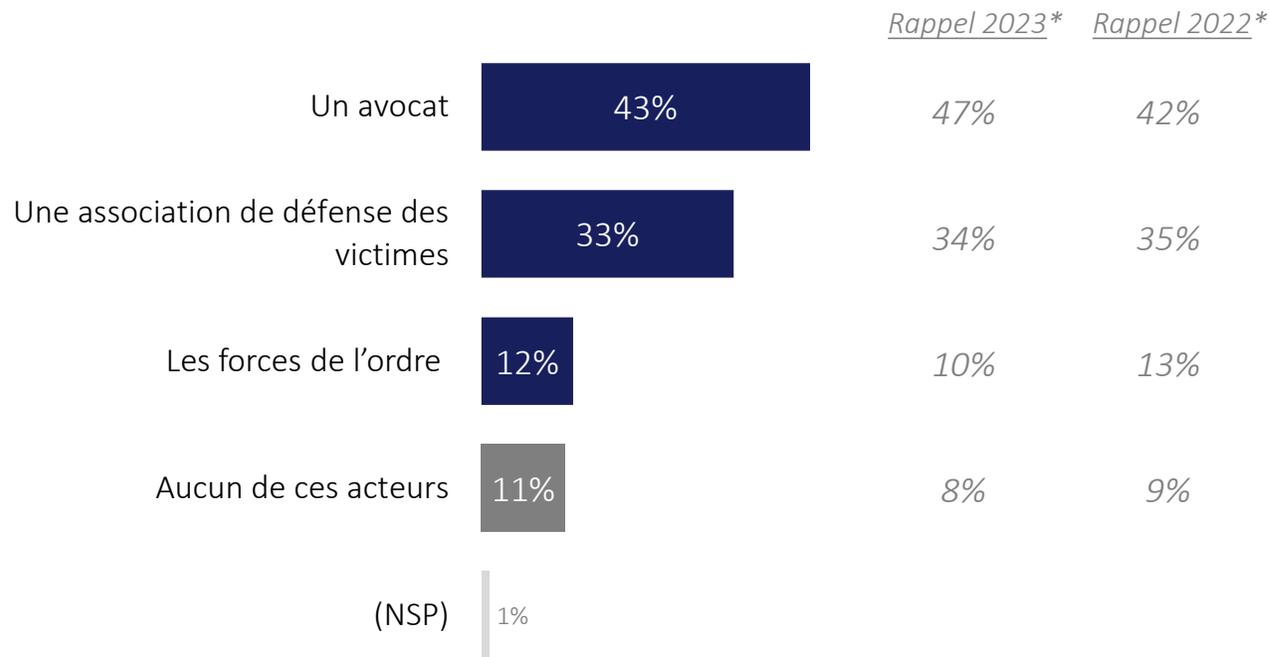
% Un avocat



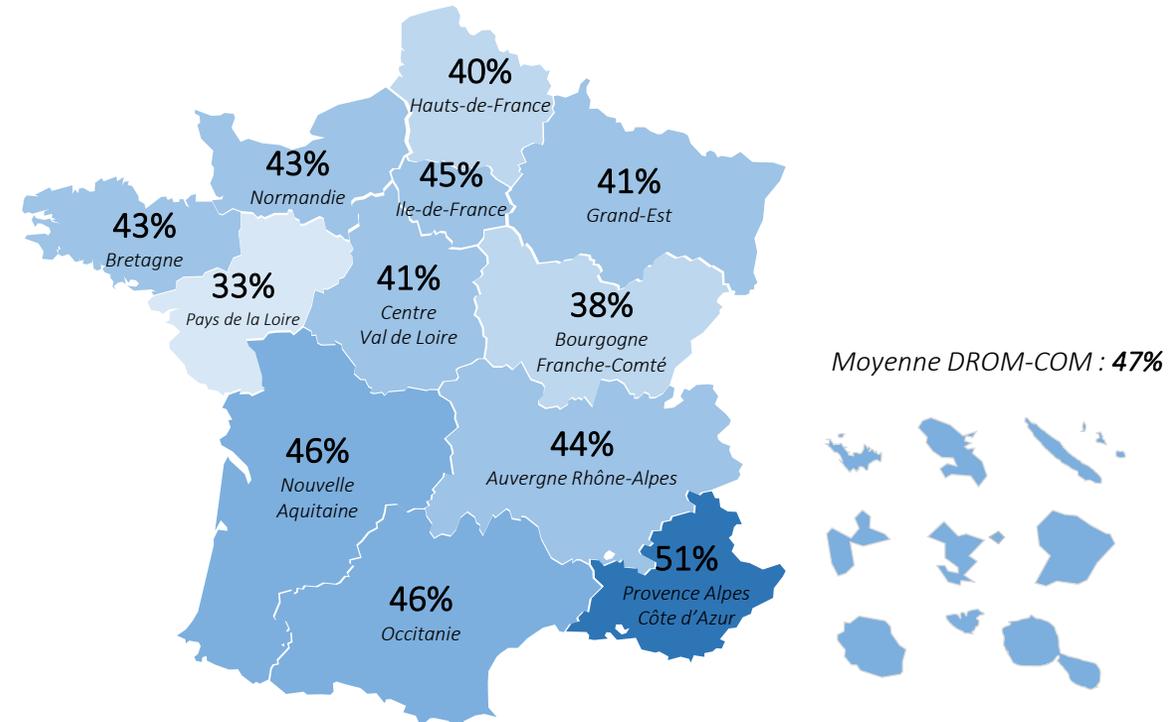
Acteur de confiance pour aider à réparer une injustice dont les Français seraient victimes



En qui auriez-vous le plus confiance pour vous aider à réparer une injustice dont vous seriez victime ?



% Un avocat



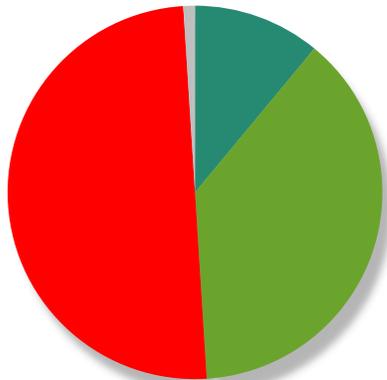
Consultation d'un avocat



Avez-vous déjà consulté un avocat ?

Oui, ces douze derniers mois

(NSP) 11%
1%



Non, jamais
50%

Oui, il y a plus d'un an
38%

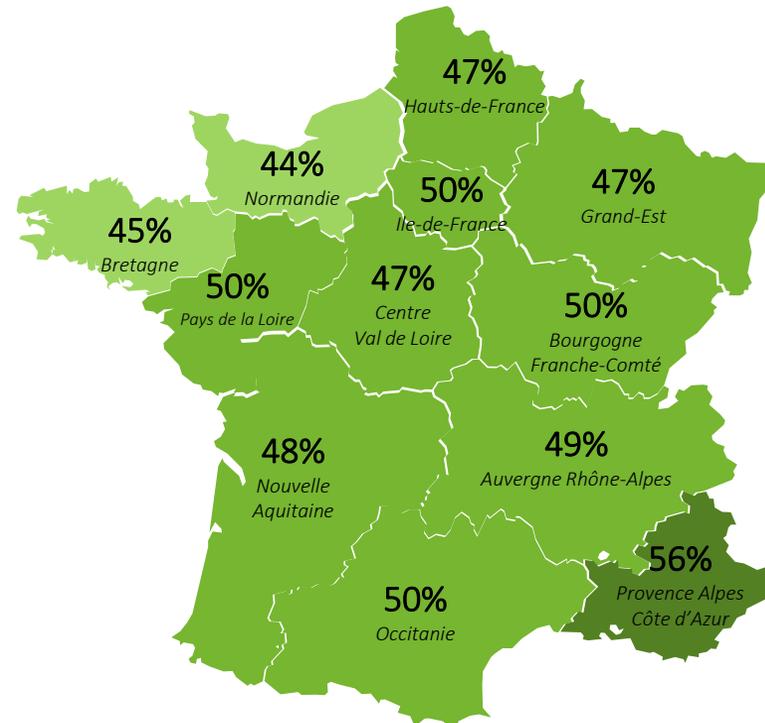
% Oui : 49%



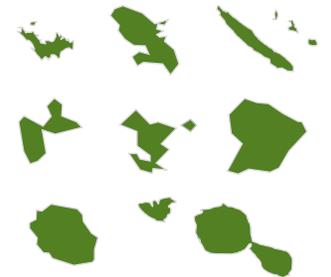
50 ans et plus : 57%
Moins de 35 ans : 36%

Cadres : 61%
Indépendants : 61%
Employés : 39%

% Oui



Moyenne DROM-COM : 56%

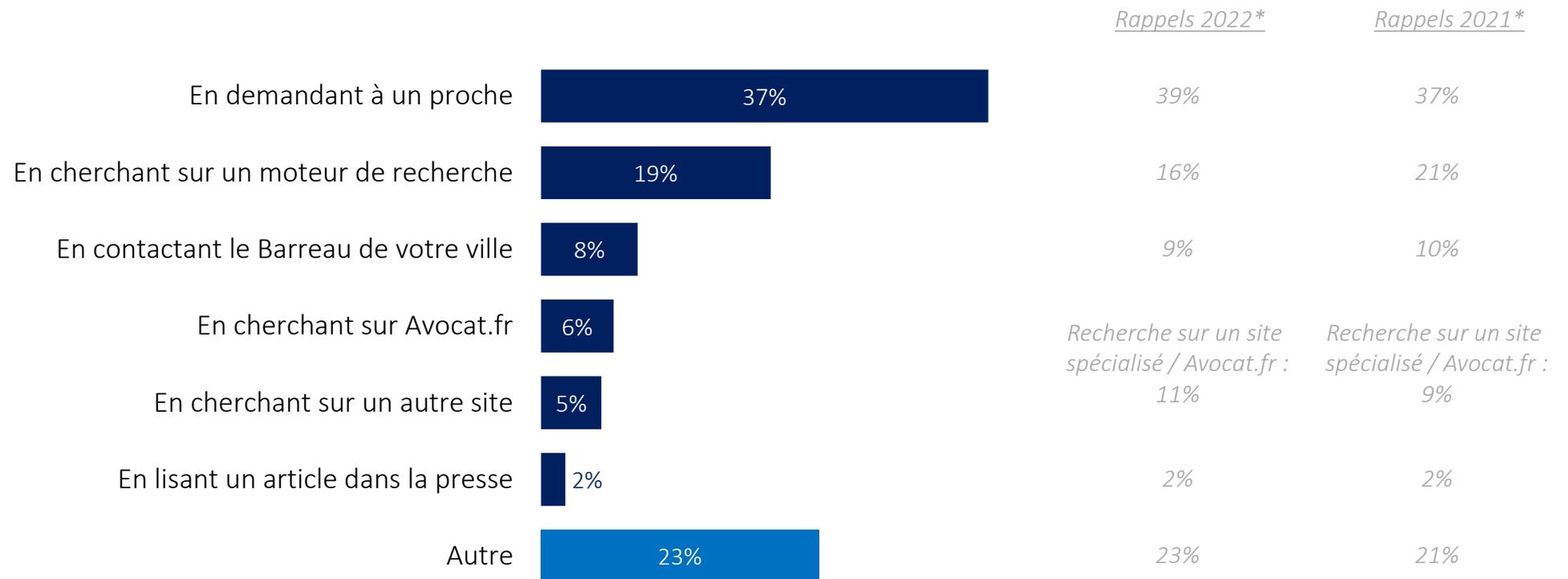


Moyen de prise de contact avec un avocat



Aux français ayant consulté un avocat

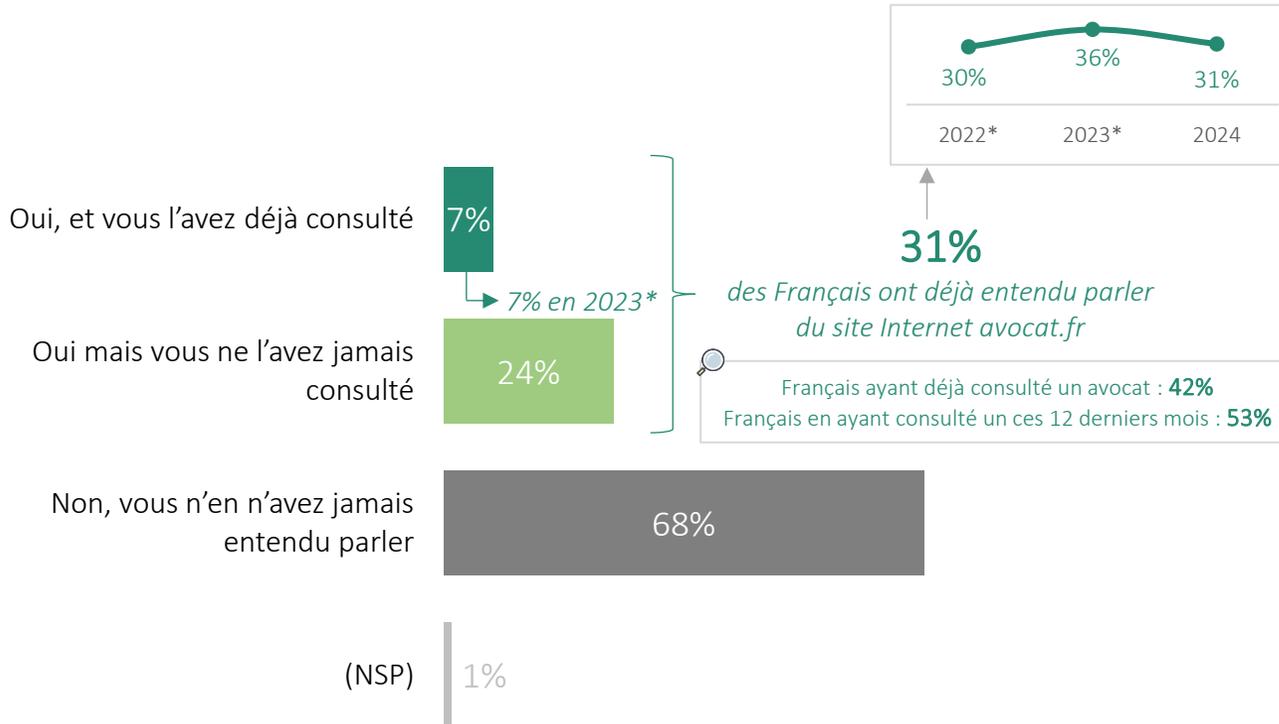
Par quel moyen vous êtes-vous procuré les coordonnées de cet avocat ?



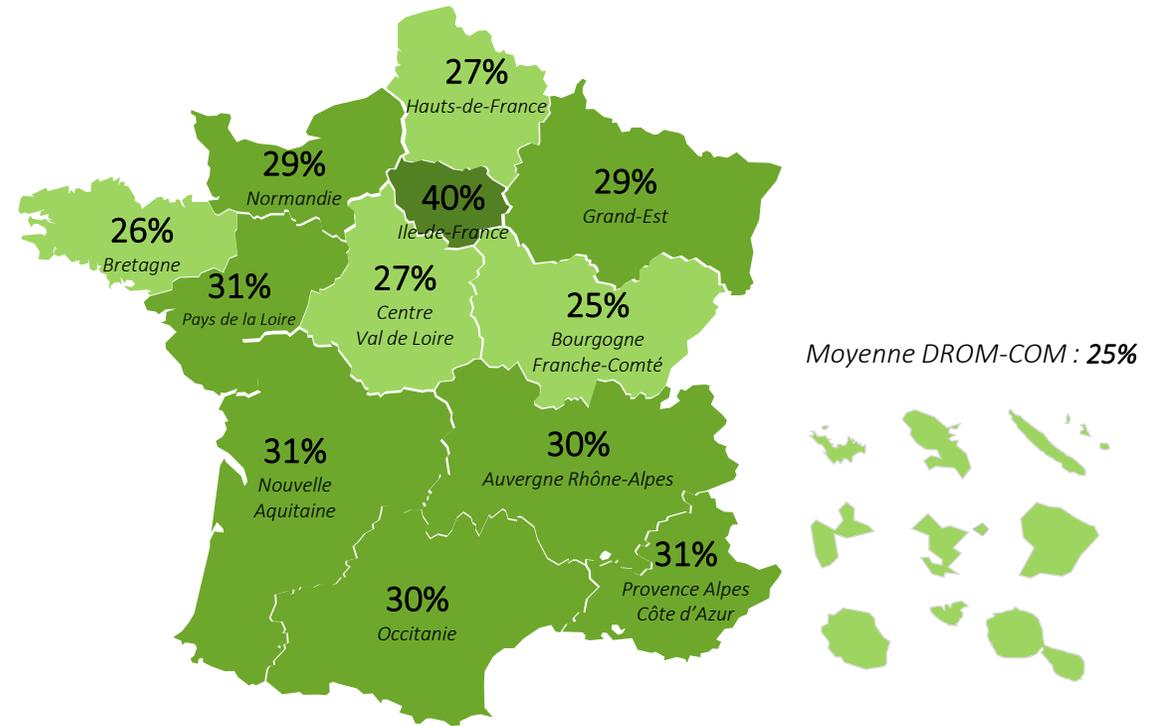
Notoriété du site Internet avocat.fr



Avez-vous déjà entendu parler du site Internet avocat.fr ?



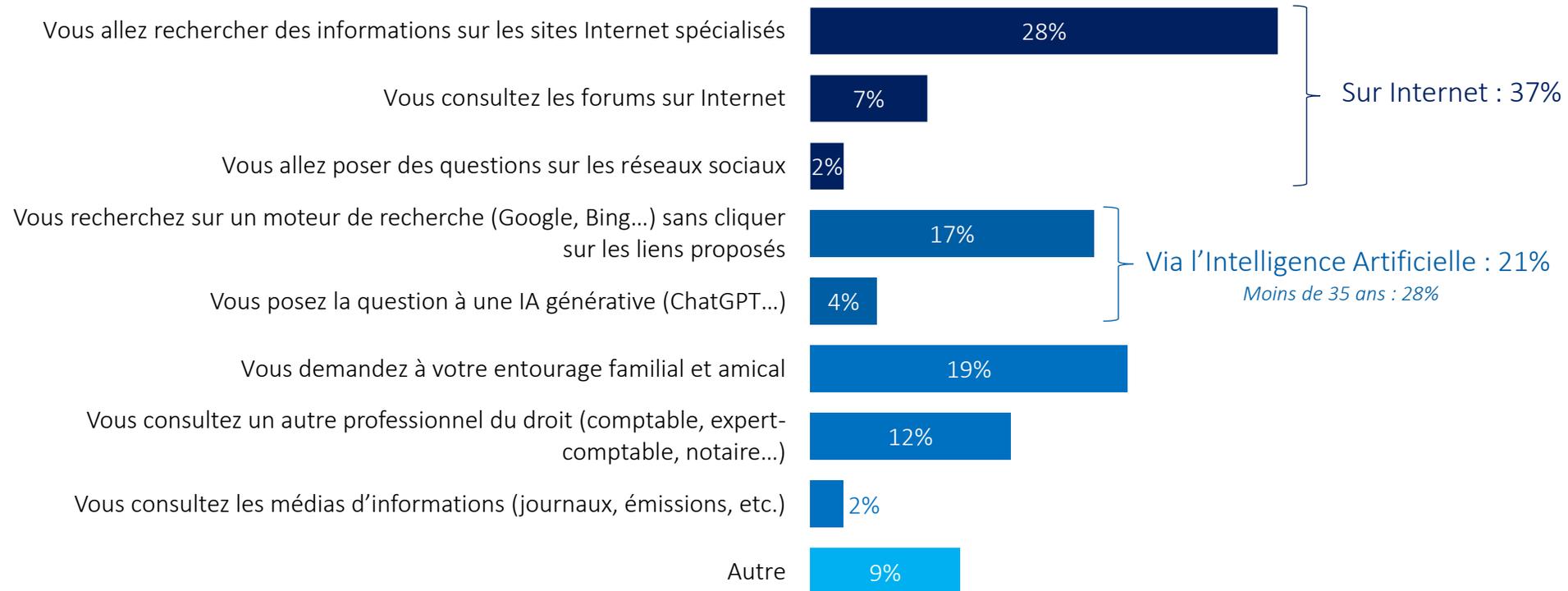
% Oui



Modes de renseignement des Français en cas de problème juridique



Quand vous avez un problème juridique, et que vous ne faites pas appel à un avocat, comment trouvez-vous les réponses aux questions que vous vous posez ?

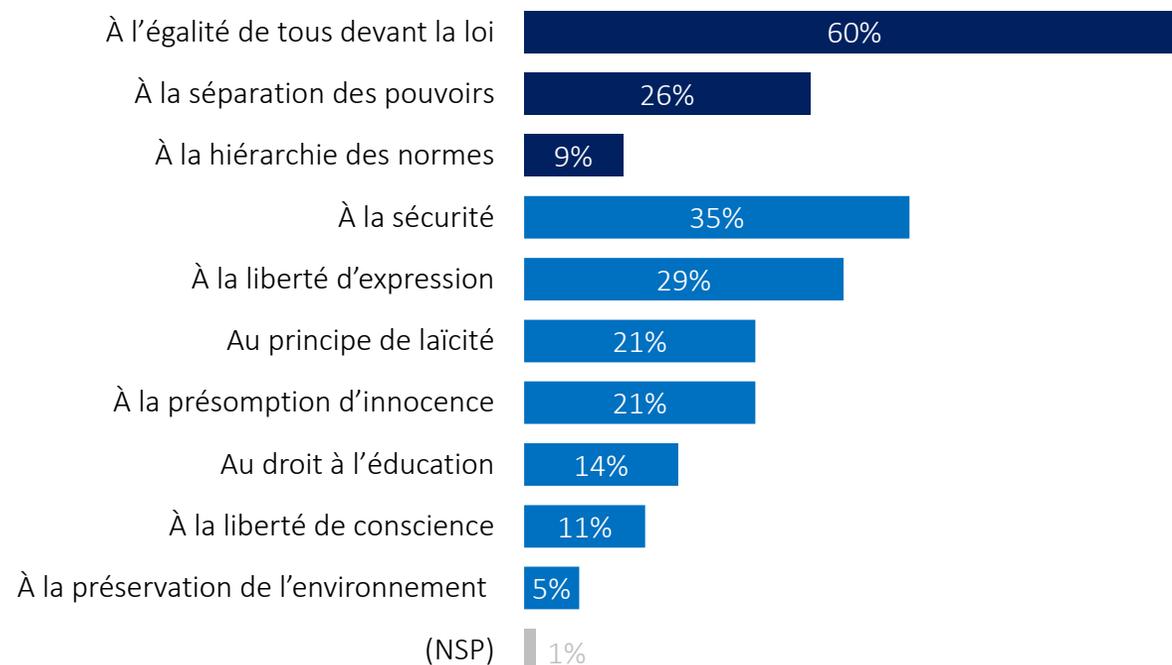


Principes associés à la notion d'Etat de droit



Lorsque que vous entendez parler de l'État de droit, à quoi pensez-vous avant tout ?

3 réponses possibles



74%

citent au moins un des 3 fondements

- 55% citent 1 fondement
- 17% citent 2 fondements
- 2% citent les 3 fondements

26% ne citent aucun des 3 fondements

 Le total est supérieur à 100 car plusieurs réponses pouvaient être choisies.